

# Stratégie d'audit standard – Direction de fonds resp. gestionnaire de fortune collective

Annexe 3 à la Circ.-FINMA 13/3; version du 4 décembre 2019; applicable dès le 1er janvier 2020

Institut, domicile :
Catégorie de surveillance :
Société d'audit :
Révisieur responsable :
Année d'audit :

## Audit de base

Domaines d'audit	Champs d'audit	Etendue d'audit / périodicité selon la stratégie d'audit standard	Dernières interventions		Risque net	Intervention actuelle / planifiée				Justification de la stratégie d'audit par société d'audit
			Indication de l'année ayant fait l'objet de la dernière intervention avec l'étendue "audit"	Indication de l'année ayant fait l'objet de la dernière intervention avec l'étendue "revue critique"		Audit / Revue critique / Néant	en application de la stratégie d'audit standard (cocher)	stratégie d'audit adaptée en fonction du risque (cocher)	stratégie d'audit adaptée en fonction d'autres motifs (cocher)	
Corporate Governance	Indépendance de la direction de fonds et de la banque dépositaire (1)	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
	Révision interne	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
Organisation interne	Organisation interne et contrôle interne	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
	Informatique	<u>Catégorie de surveillance 5</u> : Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé <u>Catégorie de surveillance 4</u> : Couverture graduelle des éléments sur 4 ans								
	Gestion des risques									
	Compliance	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
	Délégation de tâches / Externalisation									
	Processus pour décisions de placement									
	Respect des prescriptions de placement	Intervention tous les 2 ans, alternance revue critique - audit								
	Evaluation et calcul de la VNI (1)									
	Devoirs en lien avec les transactions sur dérivés									
	Obligations d'annonce (niveau institut et produit) (1)	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
Fonds propres										
Règles de conduite	Dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent	Audit tous les 3 ans si risque net faible; Audit tous les 2 ans si risque net moyen; Audit annuel si risque net élevé ou très élevé								
	Règles de conduite LPCC / Protection des intérêts des investisseurs LPCC									
	Suitability LPCC / Règles de comportement LSFIn	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
	Règles de conduite sur le marché et intégrité dans le marché									
Activités Crossborder										

(1) Les champs d'audit suivants sont seulement applicables pour les directions de fonds: Indépendance de la direction de fonds et de la banque dépositaire, Evaluation et calcul de la VNI ainsi que les obligations d'annonce au niveau produit

## Intervention de la FINMA pour l'audit de base

Domaines d'audit	Spécifications pour champs et points d'audit	Justification de l'intervention	Etendue d'audit

## Audits supplémentaires

Domaines d'audit	Spécifications pour champs et points d'audit	Bases juridiques	Etendue d'audit
Déterminés au cas par cas			